Hcp

Engagements et performances RSE

Version 2021.2

OBJET

Ce document décrit les politiques menées par Hcp en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises(RSE).

Il est destiné à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

SOMMAIRE

Principes et engagements

ETHICA

Consommations et rejets d'**E**au

Traçabilité des peaux

Hommes

Innocuité des produits

Empreinte **C**arbone

Bientraitance **A**nimal

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

Le groupe met en œuvre un modèle artisanal dont la durabilité est le principe même. Fondé sur l'utilisation parcimonieuse des matières premières de la plus grande qualité, ce modèle respecte la nature dont il s'inspire.

Il repose sur l'application de principes éthiques qui exigent de porter la plus haute considération à l'ensemble des parties prenantes, en particulier aux acteurs des filières d'approvisionnement du groupe. Cette exigence s'entend également du respect de la nature, et tout particulièrement de la bientraitance des animaux dont les peaux sont utilisées.

Le métier d'Hcp est la transformation des peaux destinées à devenir des produits d'exception d'une grande durée de vie. Le groupe s'inscrit pleinement dans l'ensemble des principes d'actions et engagements développés : adhésion au Fashion Pact, à *Act4nature International*, au *Climate Pledge*, au *Leather Working Group* (LWG) et à l'*Animal Welfare Group*, forum spécifique au sein du LWG.

Par ailleurs, le groupe a un engagement avec le fonds carbone *Livelihoods* et un partenariat avec le WWF France en faveur de la biodiversité.

Enfin, Hcp adhère également à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au Pacte mondial des Nations Unies, aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits humains et à la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Une politique globale, 6 enjeux particuliers

Hcp applique le modèle artisanal du groupe. Cela se traduit par un attachement sans faille à la qualité des produits, la recherche de l'amélioration continue de la performance industrielle et environnementale de ses entités (fermes ou tanneries), le respect de ceux qui travaillent au sein ou avec Hcp. Les mêmes exigences sont mises en œuvre vis-à-vis de ses différents fournisseurs à travers sa politique d'achats.

Les axes stratégiques de développement durable du groupe sont : les femmes et les hommes (savoir-faire, équipes), la planète (matières, environnement) et les communautés (parties prenantes et transparence, fournisseurs et partenaires).

Mais plus spécifiquement, les actions menées par Hcp répondent à six préoccupations majeures : Eau, Traçabilité, Hommes, Innocuité, Carbone et Animal (« **ETHICA** »)

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

- **Eau** : considérer l'eau comme une ressource précieuse ; son utilisation dans les fermes d'élevage et dans les tanneries fait l'objet d'une attention toute particulière au même titre que son rejet ;

- **Traçabilité** : garantir le respect de l'ensemble des principes posés par les politiques adoptées par Hcp impose de pouvoir suivre la traçabilité des peaux, à la fois en amont, concernant leur approvisionnement, et tout au long des procédés industriels de transformation ;

- **Hommes** : prêter la plus grande attention aux conditions dans lesquelles les hommes et femmes travaillent au sein du groupe, ainsi que chez ses partenaires ;

- **Innocuité** : permettre à tout client de compter sur la qualité irréprochable des produits qu'il achète, et l'absence de tout risque lié à leurs utilisation ;

- **Carbone** : œuvrer à la réduction de l'impact des activités sur la production de Gaz à Effet de Serre (GES) à travers la réduction des consommations énergétiques et la substitution des énergies fossiles ;

- **Animal** : contribuer activement, par son expertise, à la définition et à la mise en œuvre de la politique « bientraitance animal » du groupe qui s'inscrit et veille au respect des principes de référence définis par l'Organisation de la Santé Animale.

Sur ces différents sujets, Hcp applique une politique volontariste d'amélioration continue fondée sur l'innovation et la veille des évolutions scientifiques et règlementaires. La démarche de progrès mise en œuvre est soutenue par des investissements significatifs (32 millions d'euros sur les trois prochaines années 2021-2024).

La démarche ETHICA au sein des entités du groupe Hcp

Les six enjeux ETHICA sont pris en compte par l'ensemble des entités. Le pôle Fermes est composé d'une ferme d'alligators et d'un centre d'inspection des peaux aux États-Unis (Alligator missisipiensis), de trois fermes de crocodiles en Australie (Crocodylus porosus) et de deux sites de transformation et d'inspection des peaux en Australie. Ils représentent un maillon stratégique de la chaîne d'approvisionnement des peaux de crocodiliens.

Outre leurs actions de réduction des impacts, les fermes participent pleinement aux programmes de protection de l'environnement et de conservation des animaux sauvages, dans le cadre de la convention CITES de protection des espèces menacées, et en partenariat avec les experts de la conservation de l'UICN.

Hcp exploite six tanneries, dont cinq en France (Annonay, Le Puy-en-Velay, Vivoin, Montereau ainsi que la mégisserie Jullien à Chabris, acquise en mai 2020) et une en Italie à Cuneo. Les entités industrielles d'Hcp s'attachent à opérer dans les meilleures conditions, tant du point de vue de la sécurité et du bien-être des collaborateurs que de la limitation de leur impact environnemental. Limiter les risques et les impacts est une exigence incontournable, mais également un levier de performance globale.

Ainsi se dessine la politique cohérente menée par Hcp : limiter les intrants, substituer les substances débattues, maîtriser les consommations et les émissions, veiller au traitement de tous les effluents et déchets, assurer le bien-être et la santé des salariés, contrôler l'innocuité des cuirs issus des tanneries.

Leather Working Group (LWG) et certification

Le *Leather Working Group* a été créé en 2005 à l'initiative d'un ensemble de marques et de tanneries partageant les mêmes ambitions quant à la mise en place d'un protocole d'audit. La norme d'audit LWG est un outil crédible et performant, développé en collaboration avec des experts techniques expérimentés, bénéficiant de la vision et contribution des marques et du commerce de détail.
Pour Hcp, l'adhésion au LWG entraîne un processus d'audit de ses tanneries. En cohérence avec les engagements qu'Hcp a pris sur le déploiement des certifications *Leather Working Group* sur ses tanneries (100% des tanneries Hcp évaluées d'ici fin 2023), le groupe se prépare activement depuis plus d'un an. A ce titre, *Conceria di Cuneo* (Italie) a déjà fait l'objet d'un audit en novembre 2020. Il est prévu de faire auditer toutes les tanneries (Montereau, Vivoin, Annonay et Le Puy) d'ici fin 2022 / début 2023. La mégisserie Jullien le sera d'ici fin 2023.
En raison de l'absence de données comparatives suffisantes pour les tanneries exotiques ou de veau, l'adaptation des critères du LWG est en cours afin d'assurer la pertinence du référentiel au regard des exigences mises en œuvre sur les sites du groupe. Hcp est en contact régulier avec le LWG pour clarifier l'applicabilité de certaines sections ou questions aux tanneries exotiques et de veau.

Consommations et rejets d'eau

Ressource précieuse et indispensable, l'eau est au centre des attentions, qu'il s'agisse des procédés de fabrication en tannerie ou des bassins d'élevage des fermes de crocodiliens, qui sont des reptiles aquatiques. La politique d'Hcp applique un double principe : limiter l'utilisation des eaux prélevées dans les milieux naturels par une réutilisation maximale des eaux consommées ; traiter les eaux rejetées en atteignant une qualité de rejets compatible ou proche des seuils de qualité du « milieu naturel ».

Fermes de crocodiliens

Les fermes sont situées dans des zones géographiques avec un faible stress hydrique, ce qui a été établi par une analyse conduite en partenariat avec le WWF. Cela n'empêche évidemment pas de rechercher à limiter la consommation d'eau autant que possible, en évitant toute déperdition inutile, et de développer le recyclage et la réutilisation des eaux usées.

Les fermes du pôle australien agissent afin de mettre en œuvre un cycle vertueux : à Cairns, par exemple, l'eau utilisée est issue de la vapeur produite par les process d'une usine de fabrication de canne à sucre, qui parvient déjà chauffée à la ferme (et représente près du quart des consommations d'eau totales des fermes australiennes). L'eau chargée en nutriments issue des bassins d'animaux est ensuite utilisée dans les plantations voisines de canne à sucre pour ses vertus de fertilisation naturelle. Chaque ferme est également équipée de bassins biologiques de traitement des effluents pour assurer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

Dans la ferme de Janamba, la culture de l'arbre santal est développée, alimentée par l'eau des bassins. Le bois de santal permet de produire une huile, utilisée pour la fabrication des parfums.

Tanneries

Au niveau des tanneries, situées en France et en Italie, la politique poursuivie vise à opérer à terme en cycle le plus fermé possible : mettant en œuvre des procédés de traitement des effluents continûment améliorés, avec des investissements de l'ordre de 1,4 millions d'euros par an (sur la période 2018 – 2020), l'eau est aujourd'hui principalement rejetée dans les stations d'épuration communale. Seule la tannerie de Vivoin rejette directement dans le milieu naturel une eau traitée et conforme aux règlementations. L'objectif est que les eaux qui resteront rejetées soient conformes aux arrêtés préfectoraux d'exploitation des sites et aux conventions de déversement dans le réseau collectif d'assainissement, c'est-à-dire pouvant être reçues par les installations de traitement des eaux communales, mais soient aussi déjà traitées à un niveau de qualité le plus proche de celui du milieu naturel.

Chiffres clés

- 5 millions d'euros investis dans les STEP (stations d'épuration des eaux usées) des tanneries sur la période 2018 – 2020.
- Un rendement d'épuration du chrome supérieur à 99% sur les STEP des tanneries.

Engagements

- Réduire la consommation d'eau de 5 % par an en intensité (m3 par million d'euros de chiffre d'affaires, périmètre constant) sur la période 2018 – 2023.
- Mettre en place des dispositifs de traitements avancés des rejets aqueux sur les sites du groupe permettant d'envisager leur réutilisation et/ou recyclage.

Traçabilité des peaux

La traçabilité des produits est de deux ordres : d'une part, celle des peaux, qui vise à pouvoir connaître les conditions d'élevage et de transport pour vérifier le respect des principes et règlementations liées à la bientraitance animal ; d'autre part, celle des cuirs au cours de leur production industrielle, afin de connaître précisément leur parcours et de pouvoir garantir leur innocuité. Hcp s'efforce de préserver la continuité de la traçabilité entre ces deux étapes majeures de production : elle est réalisée selon les enjeux propres à chacune des espèces en matière de traçabilité animale ; elle est totale en matière de traçabilité industrielle.

Crocodiliens et lézards

Les reptiles utilisés par le groupe (crocodiliens et lézards) sont des animaux protégés par la Convention de Washington (CITES), qui exige que leur élevage ou leur capture dans le milieu naturel respectent les principes de conservation de ces espèces. Cela signifie également que chaque peau est accompagnée de permis d'exportation et d'importation, tous deux délivrés par les autorités compétentes des pays qui en valident la provenance et la régularité.

Les crocodiliens (crocodiles et alligators) sont élevés dans des fermes dont les pratiques d'élevage sont certifiées conformes au standard d'élevage international ICFA et respectent également la charte de bonnes pratiques d'élevage d'Hcp vérifiée par Bureau Veritas. Chaque peau issue des fermes est marquée d'un tag CITES, auquel est ajouté un code barre Hcp destiné à assurer la traçabilité au cours des process de tannerie. Ces deux marquages sont maintenus sur la peau tout au long du processus industriel jusqu'en sortie de tannerie.

Les lézards sont capturés en Malaisie et en Afrique de l'Ouest. En Malaisie, chaque animal collecté vivant est enregistré puis est marqué à l'abattage par une puce RFID. Ce dispositif apporte une double information sur chaque peau : la garantie d'une traçabilité de la zone de capture à l'abattoir et le respect du standard Hcp de capture, transport et abattage créé avec des experts de la bientraitance animal. Hcp collabore également avec la South East Asian Reptile Conservation Alliance (SARCA) qui œuvre à la conservation des espèces en Asie, notamment des lézards, et à la mise en place de filières d'approvisionnement durable et certifié.

En Afrique, la pêche des lézards est une activité traditionnelle ancestrale des tribus nomades d'abord destinée à la consommation locale de viande. Les peaux sont dépecées sur les lieux de pêche. A ce jour, la traçabilité est assurée par ballot de peaux, chaque ballot étant associable à un chasseur connu et formé aux bonnes pratiques du respect de l'animal.

Veau

Les peaux utilisées par les tanneries du groupe proviennent à 90% de veaux élevés en France selon la règlementation française et les standards de l'interprofession (Interbev), qui visent à assurer la bientraitance animal et à garantir la qualité et la sécurité de la viande. Elles suivent donc le processus de traçabilité de la profession.

En lien avec les partenaires abatteurs, les deux tanneries du groupe mettent en place une traçabilité de chaque peau pour remonter jusqu'à l'abattoir, voire à l'élevage. L'objectif est d'atteindre un volume de 50% de peaux marquées unitairement à fin 2022.

Une fois entrées dans le processus de tannage, les peaux sont marquées et suivies tout au long de leur parcours de traitement.

Chèvre

Les chèvres proviennent d'une région d'Inde où se pratique un pastoralisme traditionnel. Des investigations sont en cours afin de s'assurer que les meilleures pratiques souhaitées par le groupe sont bien observées. A ce jour, la traçabilité des chèvres est assurée depuis les huit tanneries indiennes fournisseurs, qui assurent le tannage des peaux avant leur expédition en France.

Le marquage des peaux est réalisé à leur arrivée à la mégisserie Jullien, achetée par Hcp en mai 2020.

Chiffres clés

- 100% des peaux de crocodiliens sont marquées d'un tag CITES et d'un code barre Hcp.
- 100% des lézards capturés en Malaisie sont tracés.

Engagements

- 100% de traçabilité conforme CITES pour les peaux exotiques.
- 2022 : 100% des peaux de crocodiliens certifiées ICFA.
- 2022 : 50% de marquage unitaire des peaux de veau.

Innocuité des produits

Innocuité des produits

Implantées en Europe (France et Italie), les tanneries du groupe respectent les normes les plus exigeantes en matière de protection de la santé de leurs collaborateurs, de leurs clients et de l'environnement. L'approche du groupe se fonde notamment sur la mise en œuvre de la règlementation européenne REACH. Elle vise à contrôler et protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques en éliminant les substances les plus nocives et à en garantir l'absence au-delà de seuils définis dans les produits finis.

Lorsqu'il arrive que des normes extérieures à l'UE soient encore plus exigeantes, elles sont adoptées par Hcp. C'est le cas par exemple du formaldéhyde, dont la norme est fixée à 100ppm en Europe, et à 75ppm en Chine : c'est cette dernière norme que le groupe a adoptée.

Globalement, le groupe investigue en permanence les évolutions scientifiques et règlementaires afin d'adapter les produits qu'il utilise tout au long du processus de tannerie des peaux. Il a ainsi mis en œuvre la substitution des produits CMR (Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques) et n'accepte aucune nouvelle substance CMR. Si la substitution ne peut être considérée aboutie à date, principalement à cause du perchloroéthylène, les quelques substances CMR encore utilisées le sont dans des proportions infimes, strictement contrôlées et encadrées afin de garantir la sécurité des équipes tout au long du processus de production.

Hcp a également adhéré à l'organisation professionnelle ZDHC (*Zero Discharge of Hazardous Chemicals*) qui amplifie cette logique en visant le déploiement des meilleures pratiques en termes de de restriction d'utilisation de substances dangereuses dans les unités de production et de qualité des rejets d'eaux usées dans les tanneries.

Le groupe s'appuie également sur les savoir-faire de ses fournisseurs, bénéficiant eux-mêmes le plus souvent de la reconnaissance de labels de référence (comme le *rating gold* de *EcoVadis*, par exemple)

L'utilisation du chrome

Les sels de chrome sont historiquement utilisés en tannerie lors du processus de tannage. Le chrome suscite aujourd'hui débat car, sous l'effet de facteurs externes tels que les UV, la température ou l'humidité, une oxydation du chrome III en chrome VI peut se produire lorsque toutes les bonnes pratiques de fabrication ne sont pas mises en œuvre. Le chrome VI est une substance déclarée cancérigène. Ce classement ne concerne toutefois que l'exposition par inhalation, donc dans des conditions qui ne sont pas celles de l'utilisation du cuir par les consommateurs. En revanche, il peut être allergène par contact avec la peau, même s'il l'est moins que l'or : 0,04 à 0,11 % de la population européenne serait allergique au chrome VI par contact cutané, alors que cela concerne plus de 1 % de la population pour l'or.

Les caractéristiques du chrome VI justifient cependant qu'il soit systématiquement recherché afin d'éviter tout risque d'oxydation du chrome III dans les produits finis et garantir ainsi le respect de la limite réglementaire européenne de 3 mg de chrome VI par kg de cuir. A cette fin, deux principes sont appliqués : d'une part, la mise en œuvre des bonnes pratiques de fabrication (avec notamment l'utilisation d'antioxydants) ; d'autre part, des contrôles réguliers des produits en fin de production en utilisant les méthodes d'analyses « prédictives » qui consistent notamment à vieillir le cuir pour accélérer et déceler l'éventuelle apparition de Chrome VI.

Par ailleurs, des recherches sont conduites sur des produits chimiques et process permettant d'améliorer l'impact environnemental, en s'appuyant sur les méthodes d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) des produits.

Chiffres clés

- Plus de 100 substances recherchées (128) dans les tests de contrôles, réparties en 18 familles.
- Plus de 4000 tests (4134) réalisés par an par les tanneries d'Hcp en 2020.

Engagements

- Aucune utilisation de substance CMR dans les processus industriels.
- Mise en œuvre d'une politique proactive d'identification et d'analyse des substances réglementées ou allant le devenir.

Empreinte carbone

Empreinte carbone

Le calcul des émissions de carbone relève de trois catégories : le "scope 1" correspond aux émissions directes de Gaz à Effet de Serre générées par l'activité d'une organisation. Le "scope 2" regroupe les émissions associées à la consommation d'électricité et de chaleur (consommations énergétiques). Le "scope 3" représente les émissions indirectes de GES d'une organisation.

Les émissions de Carbone d'Hcp relèvent pour plus des deux tiers de l'élevage direct (fermes en propre) et indirect (scopes 1 et 2) des animaux dont sont issus les cuirs. Le scope 3 représente près de 90% des émissions totales d'Hcp.

Afin de tenir les engagements de réduction des émissions du groupe, Hcp mène une politique ambitieuse de réduction de ses consommations énergétiques et de décarbonation de ses sites de production, ainsi que des transports utilisés pour les peaux. L'ensemble de ses sites ont été audités, afin d'évaluer quels étaient les principaux impacts et les voies d'amélioration. De nombreux investissements sont mis en œuvre ou planifiés afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions des scope 1&2. Parmi ces mesures figurent par exemple des investissements d'isolation (le Puy, Montereau) ou des remplacements de chaudières (Vivoin, Annonay). Ces efforts de réduction des consommations énergétique et de décarbonation bénéficient d'ores et déjà de 8 millions d'euros d'investissements programmés d'ici 2024.

Le recours aux énergies renouvelables est également privilégié. La tannerie de Cuneo couvre ainsi déjà 23% de sa consommation électrique (en 2020) avec la cogénération au gaz et ses panneaux photovoltaïques. Les fermes de crocodiliens en sont également largement équipées, qui fournissent 20% de leurs consommations électriques.

Afin de limiter les émissions liées au transport, le transport maritime des peaux importées des fermes est développé. Il représente aujourd'hui environ 20% des peaux au global, un tiers pour les peaux en provenance d'Afrique.

Chiffres clés

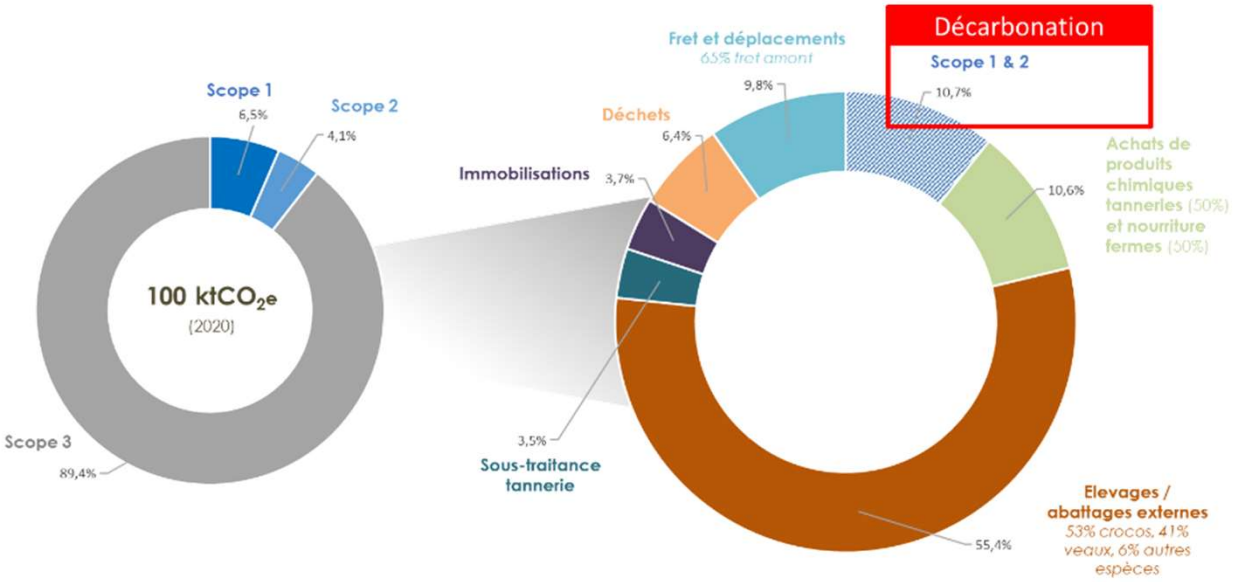

Engagements

- 2020 : 100% des scope 1 et 2 compensés avec des projets écologiques et sociaux.
- 2025 : 100% d'énergies renouvelables pour ses propres opérations et aucun nouvel investissement avec énergie fossile.
- 2030 : réduction de 50% des émissions par rapport à 2018 (en valeur absolue pour les scopes 1 et 2, en valeur relative pour le scope 3).

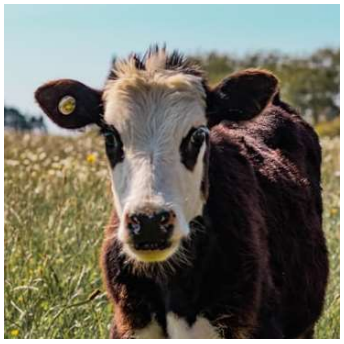

Bientraitance animal

Bientraitance animal

La valorisation des peaux animales est une activité ancestrale. Elle constitue le premier exemple de recyclage pour les élevages destinés prioritairement à la consommation de viande. Comme les animaux élevés pour leur viande, les espèces exotiques sont également pleinement valorisées : si leur valeur provient principalement de la peau, la viande et co-produits (os dans l'alimentation animale, graisse dans la cosmétique) sont également consommés ou utilisés.

Hcp a depuis toujours décidé de respecter les principes de bientraitance animal définis par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et a engagé une démarche globale visant à assurer la bientraitance des animaux utilisés. Les principes directeurs qui guident l'OIE en matière de bientraitance des animaux terrestres se réfèrent aux « cinq libertés fondamentales ». Énoncées en 1965, ces cinq libertés décrivent les attentes de la société vis-à-vis des conditions de vie des animaux lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'homme, à savoir :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition : l'animal doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce ;
- Absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques ;
- Absence de stress physique et/ou thermique : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ;
- Absence de douleur, de lésions et de maladie : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale par exemple).

Les animaux élevés en Europe bénéficient de toute l'attention des interprofessions, qui respectent les règlementations les plus strictes en matière de bientraitance animal. Hcp, toutefois, ne se contente pas des garanties ainsi apportées et a décidé de formaliser sa propre politique destinée à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques par les différents acteurs (éleveurs, transporteurs, abatteurs).

Standards et audits

Concernant les crocodiliens, les fermes en propre ainsi que celles des fournisseurs d'Hcp sont adhérentes de l'association ICFA (International Crocodilians Farmers Association). L'ICFA a élaboré des standards fondés sur les meilleures pratiques et l'état de l'art scientifique, validés par un panel d'experts, qui garantissent la durabilité des peaux issues des fermes. Les fermes sont auditées par un tiers, le groupe BSI, qui certifie leur respect des standards.

Le groupe continue également de faire appliquer sa propre charte des bonnes pratiques d'élevage, dont le respect des exigences sont vérifiées par Bureau Veritas, tant pour ses fermes que pour les sites de transformation de la viande et d'inspection des peaux. Par ailleurs, il est désormais démontré par les experts de la conservation (« *Species Survival Commission* » - SSC de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – UICN, en particulier) que l'utilisation responsable des animaux sauvages contribue à leur sauvegarde et à la préservation de leur habitat, souvent fragile. En l'occurrence, les populations de crocodiliens autrefois menacées ont partout augmenté, là où l'élevage permet de rémunérer les communautés locales et d'éviter la chasse non régulée des animaux sauvages.

Concernant les lézards, le cadre CITES s'applique pleinement. Hcp veille à ce que les deux filières, en Malaisie et en Afrique de l'Ouest, puissent garantir le respect des meilleures règles de capture, de transport et d'abattage, au sein d'organisations contrôlées et auditées régulièrement. Des formations ont été dispensées aux communautés de chasseurs des deux régions afin de leur permettre de connaître et pratiquer des méthodes conformes aux exigences posées par Hcp, par exemple l'étourdissement systématique avant abattage. Hcp a créé, en 2020, en collaboration avec des experts dela bientraitance animal et de la normalisation, un standard interne pour sa filière d'approvisionnement de lézards en Malaisie. Ce document encadre les opérations de capture des animaux, de transport et d'abattage mais également les conditions de sécurité, de respect de l'environnement et de maintien de la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Bien que les situations varient grandement selon les régions, les bénéfices économiques et sociaux pour les communautés locales qui vivent de la chasse ou de la pêche ont été largement démontrés par les experts de l'UICN : ces activités leur assurent revenus et moyens de subsistance.

Chiffres clés

- En 2021, 97,4 % des peaux brutes de crocodiliens proviennent de fermes ayant fait l'objet d'un audit réalisé par Bureau Veritas.
- 100% des fermes d'élevage de crocodiliens ont signé notre charte des bonnes pratiques d'élevage.

Engagements

- 2022 : 100% des fermes de crocodiliens certifiées conformes au standard international ICFA et à la charte de bonnes pratiques d'élevage Hcp
- 100% des achats de peaux provenant d'élevages et d'abattoirs conformes aux standards de la bientraitance animal.